

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
13/09/21

Dossier complet le :
29/09/21

N° d'enregistrement :
2021-ARA-KKP-03374

1. Intitulé du projet

Régularisation administrative du système d'assainissement de la station d'épuration de Die

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE DIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Isabelle BIZOUARD, maire

RCS / SIRET

2	1	2	6	0	1	1	3	2	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires. a) Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 équivalents-habitants et supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants	La station d'épuration est dimensionnée pour 32 300 EH (période de vendange) mais est considérée comme une 10 000 EH au niveau réglementaire. Le système est également soumis à la rubrique loi sur l'eau 2.1.1.0 : Systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales : 1° Supérieure à 600 kg de DBO5 (A)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°110 du 06 janvier 2004, l'autorisation accordée à la station d'épuration de Die d'une durée de 10 ans est obsolète depuis le 06 janvier 2014, dans la mesure où celle-ci n'a pas été renouvelée.

A ce jour, la ville de Die est dotée d'un système d'assainissement collectif complet (collecte, transfert et traitement). Néanmoins, le système n'est pas conforme sur plusieurs aspects, notamment sur un déversement trop fréquent des eaux usées au milieu récepteur (DO du Pont des Chaines et DO de Chandillon).

Aussi, la collectivité est mise en demeure par arrêté préfectoral n° AP 26.2020.0805.003 du 05 août 2020 de procéder à la mise en conformité de son système d'assainissement.

Il est prévu la réalisation de deux ouvrages sur le système de collecte et au niveau du déversoir d'orage tête de station, visant à assurer la conformité du réseau ainsi que la conformité performance de la station d'épuration et à réduire l'impact au milieu naturel.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise d'une part à régulariser administrativement le système d'assainissement de Die, d'autre part à réaliser les travaux permettant d'assurer la conformité du système.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Mise en place d'un stockage au niveau du poste de refoulement Pont des Chaines (amont immédiat de la station d'épuration). Pour limiter l'impact du trop-plein sur la Drôme, 2 solutions sont envisagées : mise en place d'un filtre planté de roseaux au niveau du déversoir d'orage avec infiltration en place ; mise en place d'un filtre planté de roseaux sans infiltration avec reprise du trop-plein.

Au niveau du poste de relevage de Chandillon : mise en place d'un filtre planté de roseaux permettant de stocker et de traiter les eaux du déversoir d'orage et d'une infiltration en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le système d'assainissement est exploité en régie par les services techniques de la commune. Dans sa phase exploitation, le suivi et l'entretien de la station d'épuration et du réseau se feront selon les mêmes modalités qu'aujourd'hui, si ce n'est que 2 ouvrages supplémentaires (évoqués ci-dessus) seront à rajouter parmi les ouvrages à exploiter.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale suivant la rubrique 2110 au titre de la loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Station d'épuration : capacité nominale	32 300 équivalents habitants
Station d'épuration : charge entrante hors période de vendange	10 000 équivalents habitants
Linéaire de réseau unitaire	30 km
Nombre de postes de refoulement	6
Nombre de déversoirs d'orage	17

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Chemin du Pont des Chaines, 26150
Die

Coordonnées géographiques¹ Long. 44°45'54" Lat. 05°20'02" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : Lit de la Drôme et cultures à Ponet-et-Saint Auban ; Plateau de Die et ruisseau de Meyrosse ZNIEFF de type II : ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LA RIVIERE DROME ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional FR8000001 : Vercors
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier départemental de la Drôme (26), approuvé le 30 novembre 2020
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monuments historiques : Autels tauroboliques (trois) (12/07/1886) ; Porte Saint Marcel (31/12/1862) ; Cathédral (31/12/1840) ; Temple protestant (12/01/1931) ; Remparts (13/10/1921) ; Maison du notaire Chambron (10/09/2004) ; Presbytère (09/06/2005)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lit majeur de la Drôme dans le bassin de Die Reliquat d'une zone humide dans la plaine alluviale de Die

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Approuvé en 2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs sites BASIAS recensés sur la commune mais pas sur les sites des travaux
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE bassin versant de la Drôme
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Captage du Pont des Chaines
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 4,5 km environ en amont du système
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se trouve à 7,5 km au nord-est du système d'assainissement

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création des ouvrages demandera des ressources de type sables et graviers.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites présumés pour la mise en place des 2 bassins d'orage se trouvent aujourd'hui sur des terrains non exploités. La perturbation principale concerne la destruction partielle de l'habitat pour la mise en place des ouvrages. Le site du Pont des Chaines se trouve dans une ZNIEFF de type II : ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LA RIVIERE DROME ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS, mais ce zonage ne s'oppose pas au projet de construction de l'ouvrage de traitement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ouvrage à créer au niveau du Pont des Chaines se trouve à proximité d'un périmètre de captage d'eau potable. Une étude d'avant-projet a été menée en 2021 par Naldéo pour conduire à 2 scénarios induisant le moins de risques pour la qualité du captage. Le choix du scénario se fait en concertation avec l'ARS.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du Pont des Chaines et celui de Chandillon se trouvent respectivement en zone N et Nj du PLU. Selon le règlement, les installations, aménagements et ouvrages techniques nécessaires à l'exploitation et à la gestion des réseaux et des services publics locaux et dont la localisation dans ces espaces ne dénature pas le caractère des lieux et est rendue indispensable par des nécessités techniques, ne sont pas interdits.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation, mouvement de terrains, retrait-gonflement des argiles. Ces expositions ne font pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels La parcelle où se situera l'aménagement du Pont des Chaines se trouve en zone inondable. Or, depuis 2012, ce pont a été supprimé au profit d'une rectification du tracé de la route départementale RD93. Le dossier d'autorisation de ce projet indique que la côte de crue centennale passe de 377,06 à 376,09. Depuis ces travaux, la parcelle est non inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le déversoir d'orage Pont des Chaines se situe à proximité d'une zone de baignade. Les travaux projetés visent à réduire les volumes déversés et à améliorer les effluents avant rejet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Bien que des odeurs soient ponctuellement remarquées au niveau de la station d'épuration, ce désagrément fait l'objet d'une prise en charge rapide afin de ne pas constituer une nuisance pour les habitations.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déversoirs d'orage peuvent déverser dans la Drôme par temps de pluie.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides cités ci-dessus sont des effluents domestiques issus du système de collecte déversant potentiellement par temps de pluie. L'objectif des travaux est justement de réduire le rejet d'effluents dans la Drôme</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty box for description of measures and characteristics]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
 La collectivité est mise en demeure de procéder à la mise en conformité de son système d'assainissement (en date du 05.08.2020). En effet, le réseau n'est pas conforme du fait notamment d'un déversement trop fréquent des eaux usées au milieu récepteur (DO du Pont des Chaines et Chandillon). Or les travaux mentionnés visent à réduire les volumes déversés et à améliorer la qualité de ces rejets. Au niveau du Pont des Chaines, le projet a déjà fait l'objet d'un AVP et se fait en concertation avec l'ARS et la DDT en vue de choisir la meilleure solution au regard des risques sanitaires (captage et eau de baignade). L'élaboration des aménagements fait également intervenir l'expertise d'un hydrogéologue agréé. Enfin, les aménagements choisis sont le moins destructif possible pour l'environnement tout en ayant pour objectif de limiter l'impact sur le milieu naturel. Pour l'ouvrage à créer au niveau du DO Chandillon, un dossier de porter à connaissance sera réalisé si le projet diffère du projet initial.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Die

le,

13/09/2021

Signature

Isabelle BIZOUARD
Maire de Die
Vice-présidente de la communauté des communes du Diois



